

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **17 janvier 2011**

Décision n° **B-2011-2046**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Requalification de l'avenue Marc Sangnier et de la rue Frédéric Mistral - Marché n° 2 : fourniture de pierres - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 10 janvier 2011

Secrétaire élu : Monsieur David Kimelfeld

Compte-rendu affiché le : mardi 18 janvier 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Besson, M. Colin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), Frih.

Absents non excusés : MM. Darne J., Barge, Charles, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Vesco, Assi, Julien-Laferrrière, David G., Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 17 janvier 2011**Décision n° B-2011-2046**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Requalification de l'avenue Marc Sangnier et de la rue Frédéric Mistral - Marché n° 2 : fourniture de pierres - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier concerne un marché de fourniture de pierres pour la requalification de l'avenue Marc Sangnier et de la rue Frédéric Mistral sur la commune de Villeurbanne.

Cette opération a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007, par délibération n° 2001-0418 du conseil de Communauté du 21 décembre 2001.

Par délibération n° 2002-0785 du 23 septembre 2002, le conseil de Communauté a voté l'individualisation de l'autorisation de programme pour un montant de 13 900 000 €.

Conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, et dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 17 décembre 2010, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Maïa Sonnier Ingénierie Construction pour un montant de 188 874,20 € HT, soit 225 893,54 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de fourniture de pierres pour la requalification de l'avenue Marc Sangnier et de la rue Frédéric Mistral sur la commune de Villeurbanne ainsi que tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise Maïa Sonnier Ingénierie Construction pour un montant de 188 874,20 € HT, soit 225 893,54 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 0031, le 23 septembre 2002, pour la somme de 13 900 000 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer en 2011 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 215 110 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 janvier 2011.